

Nous accueillons votre questionnaire en vue des prochaines élections avec beaucoup d'enthousiasme. La majorité de vos préoccupations par rapport à la foresterie sont directement en lien avec plusieurs de nos futurs engagements électoraux. C'est donc avec plaisir que nous réitérons, d'une façon plus officielle, quelques positions adoptées par notre parti politique. Pour la plupart, elles ont été énoncées par le député de Berthier, André Villeneuve, lors de votre congrès de mai dernier.

Question :

Dans le cadre des travaux devant mener au nouveau pacte fiscal avec le monde municipal, votre formation politique s'engage-t-elle à créer un groupe de travail spécifique pour aborder la question de la fiscalité visant les boisés sous aménagement forestier?

Réponse :

Le Parti Québécois est très favorable à la création d'un groupe de travail spécifique pour aborder la question de la fiscalité relative aux boisés sous aménagement. De plus, nous nous sommes engagés à adopter une « déclaration de reconnaissance du patrimoine naturel et des infrastructures vertes », qui reconnaîtra les producteurs forestiers comme gardiens de nos milieux naturels. Une telle reconnaissance viendra avec une consultation, afin de trouver les meilleurs moyens d'appuyer les producteurs qui assument la responsabilité de l'entretien des boisés.

Question :

Si elle forme le prochain gouvernement, votre formation politique s'engage-t-elle à :

- inclure l'obligation de consulter les représentants des propriétaires forestiers avant l'adoption de réglementations environnementales les concernant, tant au niveau provincial que municipal;*
- accroître le financement de programmes d'éducation des propriétaires forestiers pour les sensibiliser aux meilleures pratiques environnementales;*
- accroître le financement des programmes de restauration ou de conservation des milieux sensibles devant être protégés;*
- mettre en œuvre un programme d'indemnisation des propriétaires qui subissent des contraintes déraisonnables à leurs droits d'usage de leurs terres pour répondre aux besoins sociétaux?*

Réponse :

Le Parti Québécois a toujours consulté ses partenaires en amont de la prise de décisions gouvernementales, et cette habitude demeurera avec le prochain gouvernement. Nous vous considérons comme des acteurs de l'économie et de la vie sociale des régions; par conséquent, les producteurs forestiers seront consultés dans le processus d'élaboration des politiques du gouvernement du Parti Québécois en matière de foresterie. Par ailleurs, quand l'État impose des exigences, il doit être conséquent et offrir la formation adéquate en parallèle. Des formations et de la documentation devraient donc être offertes aux producteurs forestiers.

La reconnaissance des producteurs forestiers comme gardiens des milieux naturels, mentionnée précédemment, sera suivie par l'adoption d'une série de mesures, déterminées en consultation avec le milieu. L'objectif, c'est de mieux outiller ceux qui protègent la biodiversité. Par exemple, les producteurs pourront être compensés pour l'entretien des superficies non productives, comme les milieux humides.

Question :

Votre formation politique s'engage-t-elle à respecter la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, qui confère un statut prioritaire au bois des forêts privées dans l'approvisionnement des usines de transformation ?

Réponse :

En effet, nous nous engageons à concrétiser le « principe de résidualité ». De plus, nous croyons que le gouvernement devrait s'assurer que le bois provenant de la forêt privée est officiellement et internationalement reconnu comme n'étant pas subventionné par l'État. Cette reconnaissance favorisa les commerçants qui l'utilisent et leur permettra peut-être d'éviter les tarifs antidumping américains.

Question :

Votre formation politique s'engage-t-elle à demander à Investissement Québec d'entreprendre un démarchage agressif pour favoriser l'implantation d'usines de la nouvelle génération de produits forestiers au Québec ?

Réponse :

Le Parti Québécois reconnaît que le potentiel du Québec en transformation du bois pourrait être développé davantage. Un gouvernement du Parti Québécois donnera le mandat à Investissement Québec et à la Caisse de dépôt et placement du Québec de revenir à leur mission première : permettre à des entreprises de naître ou de croître, et ce, dans toutes les régions du Québec. Nous misons aussi sur de généreux programmes en innovation dans le secteur forestier, afin de créer des occasions d'expansion ou d'ouverture d'usine.